

Audit biosécurité 2020

Elevage – Nom – Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Technicien :Groupement :

Date :

 KO

GRILLE D'AUDIT BIOSECURITE	Conforme		Non conforme		
	Maj	Min	Reco		
1. LES BONNES PRATIQUES D'HYGIENE					
1.1. Les barrières sanitaires					
1.1.1. Protection du site d'élevage					
Le site d'élevage est délimité et signalisé pour proscrire l'entrée de personnes étrangères au site n'ayant pas d'autorisation de l'éleveur				X	
Le site d'élevage est grillagé pour éviter l'introduction des animaux sauvages				X	
Présence d'un panneau d'interdiction		X			
Présence d'un système de désinfection à l'entrée du site d'élevage pour les véhicules extérieurs				X	
L'exploitation possède un plan de circulation et de biosécurité, porté à la connaissance des visiteurs dont les transporteurs (copeaux, gaz, aliment, médicaments...)				X	
Un parking visiteurs est délimité				X	
1.1.2. Les aires d'embarquement					
Les aires d'embarquement sont nettoyables et désinfectables (bétonnées/métalliques/bitumées)		X			
Présence d'une aire bétonnée, métallique ou bitumée devant le sas et devant l'entrée de chaque bâtiment				X	
1.1.3. L'entretien des abords					
La zone d'élevage (réservée à l'éleveur) est propre, entretenue, dégagée autour des bâtiments, et rangée			X		
Les zones publiques (zones tout public) sont propres, entretenues, dégagées et chaulées après passage des camions d'enlèvement de lapin et d'équarrissage				X	
La zone professionnelle (ou zone accessible aux chauffeurs des camions) est propre, entretenue dégagée, rangée				X	
1.1.4. Le SAS sanitaire					

Présence d'au moins un sas sanitaire par unité de production		X			
Présence d'un sas sanitaire par bâtiment				X	
Avoir un sas différent de la salle de préparation d'air				X	
Le sas est un passage obligatoire pour toute personne travaillant dans l'élevage		X			
Le sas est un passage obligatoire pour les personnes des entreprises extérieures qui entrent dans l'élevage (pour le ramassage, le lavage...), avec changement de tenue et lavage des mains			X		
Deux zones : zone externe / zone interne avec une barrière physique (parois, bancs...)		X			
Un lavabo ou un point d'eau fonctionnel		X			
Savon bactéricide (ou lavage des mains + solution désinfectante) et essuie-mains ou torchon propre du matin		X			
la surface au sol est nettoyable et désinfectable ET nettoyée et désinfectée et/ou chaulée		X			
Le sas est rangé, propre et entretenu			X		
Présence d'une poubelle vidée quand besoin			X		
Au minimum deux porte manteaux, dont au moins un en zone externe et un en zone interne			X		
1.1.5. Stockage des cadavres					
Ramassage quotidien des cadavres		X			
Stockage immédiat des cadavres dans une enceinte réfrigérée (congélateur en état de marche ET utilisé, bac de refroidissement, chambre froide)		X			
Nettoyage et désinfection des congélateurs deux fois par an minimum par pulvérisation (NB : suite à un épisode de maladie contagieuse type VHD ou myxomatose, le nettoyage et la désinfection des congélateurs passe en NC majeure)				X	
Placement du bac d'équarrissage à l'écart du bâtiment d'élevage lors de l'enlèvement			X		
La circulation est organisée pour éviter le passage de l'équarrissage devant l'élevage, et particulièrement devant les entrées d'air				X	
Nettoyage et désinfection du bac d'équarrissage à chaque vidange				X	
Le bac est posé à l'enlèvement sur une aire stabilisée, nettoyable et désinfectable			X		
Le bac est fermé et étanche		X			
1.1.6. Contrôle des nuisibles					
Opérations de désinsectisation régulières si nécessaire				X	
Dératisation sur l'ensemble des bâtiments avec plan et justificatifs (contenants appropriés, factures, contrat...)		X			
Enregistrement de l'utilisation des pièges si nécessaire		X			
Systèmes de protection de l'accès aux bâtiments vis-à-vis de la faune sauvage				X	
Les animaux domestiques sont proscrits à l'intérieur des bâtiments d'élevage		X			
1.1.7. Protection sanitaire face aux personnes					

Nettoyage systématique des mains à chaque entrée et sortie (y compris par l'éleveur et le salarié ou associé)		X			
Toute personne extérieure à l'élevage entrant dans l'élevage signe le registre de visite tenu à jour			X		
Les bâtiments doivent être fermés à clé en l'absence de l'éleveur		X			
Pour les visiteurs entrant dans l'élevage : une tenue spécifique est disponible		X			
Cette tenue est faite de chaussures spécifiques à l'élevage ou surbottes, d'une cote ou blouse				X	
Présence de chaussures (ou pédisacs) spécifiques à l'élevage de lapins pour l'éleveur + cote/blouse		X			
1.1.8. L'enlèvement des animaux					
L'enlèvement se fait par le quai d'embarquement		X			
La sortie des animaux par le sas est évitée				X	
Le personnel doit avoir une tenue propre et adaptée spécifique à l'élevage				X	

2. Le stockage des produits buvables et injectables (médicaments ou non) et la vaccination

2.1. Le stockage des médicaments					
Les médicaments sont stockés dans un placard ou une enceinte fermée à clé, à l'abri de la lumière et de la poussière			X		
Les médicaments sont non accessibles aux personnes extérieures			X		
Un réfrigérateur fonctionnel est utilisé pour les médicaments à conserver entre 2 et 8°C et avec un système de contrôle de la température		X			
Les matériels et médicaments sont rangés en dehors des périodes d'utilisation			X		
Identification des produits par numéro d'ordonnance et date d'ouverture			X		
2.2. La vaccination					
Suivi du protocole de vaccination des reproducteurs et du plan de prophylaxie défini par le vétérinaire de l'élevage		X			
Vaccination des femelles contre la VHD RHDV2		X			
Vaccination des femelles contre la VHD classique		X			
Vaccination des femelles contre la myxomatose		X			

3. Mesures de décontamination

Protocole de nettoyage et désinfection					
Les sas de préparation d'air sont rangés et propres			X		
Les salles d'élevages sont rangées et propres			X		
Utiliser des désinfectants homologués (bactéricides, virucides, fongicides) en respectant les doses écrites et les recommandations d'utilisation			X		
Les fiches produit sont à disposition des utilisateurs (salariés, éleveur)			X		
Nettoyage complet du bâtiment au moins une fois par an			X		

Matériel d'élevage à nettoyer et désinfecter à chaque enlèvement, propre			X		
Nettoyage et désinfection de partie engraissement après chaque vente : en routine, selon le protocole nettoyage-désinfection de l'entreprise			X		
Nettoyage et désinfection de la (des) salle(s) d'engraissement en cas d'épisode sanitaire VHD, ou de myxomatose, selon le protocole nettoyage-désinfection de l'entreprise		X			
Réseau d'abreuvement nettoyé et désinfecté à chaque enlèvement			X		
Traitement de l'eau de boisson pour assainissement si besoin				X	
Utilisation d'un détergent				X	
Circuit d'eau purgé après traitements médicamenteux dans l'eau			X		
Vidange, dépoussiérage des silos une fois par an				X	
Fumigation des silos une fois par an				X	
Nettoyage et désinfection des aires d'embarquement après chaque utilisation			X		
4. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT					
4.1. Gestion des déchets					
Les déchets sont gérés selon la réglementation en vigueur -> se conformer aux règles de recyclage					
Les emballage de produits médicamenteux type cartons, films plastiques, flacons...et les bidons de désinfectants sont mis en poubelle de tri en vue d'une gestion par une filière spécifique de destruction			X		
Les médicaments non utilisés sont confiés à une filière sécurisée spécifique			X		
Les coupants, piquants usagés sont mis dans des boîtes spécifiques et traités par des services adéquats			X		
4.2. Maîtrise des rejets					
Nettoyage et désinfection du matériel d'épandage avant et après utilisation			X		
Respect des distances d'épandage : éviter d'épandre des effluents contaminés à proximité des bâtiments d'élevage			X		
Plan de circulation et de gestion des effluents			X		

NB : Le registre d'élevage est tenu à jour